

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

Présents : I.VERDUN, F. MASSARD, N.PEYRELON, B. BERGERON, P. DELORME, R.SOUVIGNET, A. MONTELMARD, A. FERRET, C. DELORME, S.SAGUETON, C. PELLEQUER.

Absents Excusés : N.SIMOND (pouvoir à R. SOUVIGNET), M.ROUDON, D.GRANDMONTAGNE.

Absent : H.BONCOMPAIN.

ORDRE du JOUR

1 **Désignation d'un secrétaire de séance** : Robert SOUVIGNET est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

2 **Approbation du compte rendu du 30 mars 2018** : Approuvé à l'unanimité.

3-4 **Approbation du Compte de Gestion 2017 et Vote du Compte Administratif 2017** : A l'unanimité.

Fonctionnement Dépenses : 527 134,64 € et Recettes : 711 965,26 €

Investissement Dépenses : 292 869,26 € et Recettes : 426 119,61 €

Résultat 2017 : 228 635,67 € (dû essentiellement à la vente de la maison Masson et à des dépenses prises en charge par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay).

5 **Affectation du Résultat de l'exercice 2017**

Le résultat 2017 a été ventilé comme suit :

Fonctionnement Recettes (002) 43 000,00 € et Investissement Dépenses (1068) 185 635,67 €.

Approuvée à l'unanimité.

6 **Vote du budget primitif 2018**

Le budget primitif est présenté pour un montant de 525 191,00 € en fonctionnement et avec les dépenses d'investissement (travaux mairie et place de l'église, voirie, cimetière, éclairage public, ...) et recettes (fonds 199, DETR mairie et place de l'église, aides de la Région, Fonds 199, contrat 43-11, Réserve parlementaire...) soit un budget de 917 761,92€.

Approuvé à l'unanimité des présents.

7 **Eclairage public** :

Sont prévus :

Le remplacement des lanternes vétustes par des lanternes Philips digistreet.

La rénovation des armoires qui commandent l'allumage et l'extinction des lanternes.

La mise en place du système horopack pour commander l'allumage et l'extinction de l'éclairage pour les circuits sans comptage.

Les configurations des lanternes sur la place de l'église (uniquement le samedi) et la RN88 seront du coucher du soleil (100 %), de 23 H 00 à 6 H 00 (25 %) et de 6 H 00 au lever du jour (100 %).

Les configurations des lanternes sur le reste de la commune seront : du coucher du soleil à 23 H 00 (100 %), de 23 H 00 à 0 H 00 (25 %), de 0 H 00 à 5 H 00 (0 %), de 5 H 00 à 6 H 00 (25 %) et de 6 H 00 au lever du jour (100 %).

Avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses :

Un aménagement du poste de travail de l'agent d'entretien à temps partiel va être mis en place à compter du 17 avril 2018 sur une base de 17 h 30/semaine au lieu de 24 h/semaine. Avis favorable.

ENEDIS va prochainement faire procéder gratuitement par l'entreprise PENAS à la pose des compteurs Linky chez l'ensemble des abonnés. La commune n'a pas de compétence en matière d'électricité. Pour les compteurs extérieurs, le changement se fera sans préavis. Pour les compteurs à l'intérieur, ils demanderont l'autorisation de pénétrer dans la propriété.

Une plaque a été achetée pour les obsèques du Père SAMUEL.

Une commission pour recenser l'adressage des usagers internet est créée.

Une réclamation a été faite par un habitant car le ramassage des ordures ménagères n'a pu être réalisé à cause de véhicules d'exposition stationnés en permanence sur la voie communale. La mairie en a informé le commerçant.

Le secrétaire de séance
Robert SOUVIGNET



Madame le Maire
Isabelle VERDUN



MAIRIE DE SAINT-HOSTIEN
* Haute-Loire *